

Département des Hauts-de-Seine  
**VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES**

***DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL***

**SEANCE ORDINAIRE DU 13 MARS 2017**

NOMBRE DE MEMBRES  
Composant le Conseil : 35  
En exercice : 35  
Présents : 26  
Représentés : 8  
Pour : 34  
Abstentions : 0  
Contre : 0

**OBJET : Approbation du compte de gestion 2016 de la Ville**

L'An deux mille dix-sept, le treize mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le sept mars, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Laurent VASTEL, Maire.

**Etaient présents** : L. VASTEL, C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, Maires-Adjoint : JC. PORCHERON, R. LHOSTE, JM. DURAND, AM. MERCADIER, JL. DELERIN, V. RADAORISOA, E. CHAMBON, V. FONTAINE-BORDENAVE, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, C. ALVARO, A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE, Conseillers Municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents représentés :**

A. BULLET	à	L. VASTEL
R. BENMERADI	à	M. GALANTE-GUILLEMINOT
ME. MORIN	à	AM. MERCADIER
JM. GASSELIN	à	C. ALVARO
T. NAPOLY	à	F. GAGNARD
C. MARAZANO	à	F. ZINGER
D. BEKIARI	à	P. BUCHET
G. MERGY	à	S. CICERONE

**Absents : J. N'GALLE-EBOA**

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Muriel FOULARD est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le compte de gestion élaboré par le Trésorier Municipal, retraçant les recettes et les dépenses 2016 du budget de la Ville ainsi que les documents afférents

Considérant que les opérations ont été régulièrement effectuées,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**



**Article 1** : d'approuver le compte de gestion de Mme la Trésorière Municipale pour l'exercice 2016 qui présente des résultats concordant avec ceux du compte administratif 2016 de la ville présentée par l'Ordonnateur.

**Article 2** : Ampliation de la présente délibération sera transmise à

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine,
- Mme la Trésorière Municipale

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé les membres présents.

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**Le Maire**  
**Conseiller Départemental**

  
  
**Laurent VASTEL**

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception  
En préfecture le 22/03/2017  
Publication/Affichage du 22/03 au 22/05/2017  
Pour le Maire par délégation  
P/Le Directeur Général des Services  
L'agent autorisé

